

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE |
| 2. Elizabeth FEE | 5. Claude GENDRON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance de mai 2026**
- 3. Informations émanant du Conseil**
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour**
- 5. Administration générale, greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Vente du lot 6 727 070 (3090 chemin Capelton) - Mandat à la Mairie et la direction générale pour signatures
 - 5.2 Vente du lot 6 735 461 (rue Kezar) - Mandat à la Mairie et la direction générale pour signatures
 - 5.3 Demande au gouvernement du Québec - Ajout au projet de loi 39 - Appui à la Municipalité du Village de Stukely-Sud
 - 5.4 Demande d'intervention du MTQ – Route 108
- 6. Ressources humaines et relations de travail**
 - 6.1 Sauveteurs– Embauches
 - 6.2 Nomination de membres au comité loisirs
- 7. Finances et trésorerie**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Rapport des salaires nets — 2026-05
 - 7.3 Tarifs 2026 Plage Pleasant view - Adoption des tarifs
- 8. Génie et travaux publics**
 - 8.1 Projet Pleasant view - Mandat pour surveillance de chantier
 - 8.2 Station de lavage automatisée - Contrat de services avec Général Tech
- 9. Urbanisme, patrimoine et environnement**
 - 9.1 Plan concept – rues Lebaron et Cedar
 - 9.2 Étude de drainage des eaux pluviales – rue Virgin
 - 9.3 Étude de drainage des eaux pluviales – rues Kezar et Lafleur
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Demande de soutien financier - Arts et culture Massawippi
 - 10.2 Fête nationale - autorisation d'événement
- 11. Sécurité publique**
 - 11.1 Règlement uniformisé sur la gestion des stationnements - Avis de motion
- 12. Varia**
- 13. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public**
- 14. Levée de l'assemblée**

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

2026-06-01.141

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 7.3

2026-06-01.142

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE AVRIL 2026

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté.

3. INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Retour dans les bureaux de l'hôtel de ville
- Ouverture du marché 13 juin
- Fermeture du bureau 3 juillet fête Canada
- Ouverture de la plage 20 juin
- Fermeture du bureau 24 juin fête nationale
- Concerts parc Dreamland en juillet

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-06-01.143

5.1 VENTE DU LOT 6 727 070 (3080 CHEMIN CAPELTON) – MANDAT À LA MAIRIE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNATURES

Résolution visant le mandat à la Direction générale et la Mairie pour la signature des contrats et documents pour la vente du lot 6 727 070 (3080 chemin Capelton)

ATTENDU la résolution 2026-05-04.127 prévoyant la mise en vente du lot 6 727 070 (3090 chemin Capelton – garage en tôle vert);

ATTENDU QUE la résolution 2013-10-01.09 prévoyait la vente du lot 6 727 070 à M. Richard Laliberté, alors propriétaire des lots avoisinants et que ce dernier n'est plus propriétaire de ces lots;

ATTENDU QUE Vie North Hatley est l'actuel propriétaire des lots avoisinants et souhaite se porter acquéreur du lot 6 727 070 tel que prévoyait la résolution adoptée par le Conseil en 2013;

ATTENDU QUE la direction générale a présenté les résultats de la négociation du prix de vente au Conseil et que le montant offert par Vie North Hatley est supérieur à la valeur marchande;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à la vente du lot 6 727 070 à Vie North Hatley au montant de 450 000,00\$ plus taxes applicables;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soient mandatés pour agir à titre de représentants de la Municipalité dans cette transaction;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs aux opérations cadastrales ainsi que le contrat de vente du lot.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

2026-06-01.144

**5.2 VENTE DU LOT 6 735 461 (RUE KEZAR) – MANDAT À
LA MAIRIE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNATURES**

Résolution visant le mandat à la Direction générale et la Marie pour la signature des contrats et documents pour la vente du lot 6 735 461 (portion à l'extrémité inutilisée sur la rue Kezar)

ATTENDU la résolution 2026-04-07.94 prévoyant une opération cadastrale afin de lotir la partie inutilisée et non praticable de la rue Kezar dans le but de la mettre en vente;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale a été effectuée et que le lot 6 735 461 est d'une superficie totale de 198 m²;

ATTENDU QUE Mme Marie-France Jutras et Monsieur Philippe Couture souhaite se porter acquéreur dudit lot ;

ATTENDU QUE l'administration a procédé à la négociation du prix de vente et que les parties se sont entendues;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

QUE la Municipalité procède à la vente du lot 6 735 461 à Mme Marie-France Jutras et Monsieur Philippe Couture au montant de 5 500,00\$ plus taxes applicables;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soient mandatés pour agir à titre de représentants de la Municipalité dans cette transaction;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs aux opérations cadastrales ainsi que le contrat de vente du lot.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.145

**5.3 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AJOUT AU PROJET DE LOI 39
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD**

Résolution visant l'appui à la Municipalité au Village de Stukely Sud demandant au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi 39 afin de permettre la taxation sur des lots non desservi.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives le 8 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet permet aux municipalités de créer des sous-catégories afin de moduler les taux de taxation selon lesdites catégories ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi ne permet pas de créer une sous-catégorie terrains vagues non-desservis à moins d'avoir la catégorie des terrains vagues desservis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Stukely-Sud n'a aucun secteur totalement desservi, mais a un secteur partiellement desservi et plusieurs secteurs non-desservis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Stukely-Sud souhaiterait avoir la possibilité d'utiliser ce mode de taxation afin de favoriser le développement des terrains en bordure de rues déjà construite ;

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait constitue une iniquité par rapport aux municipalités ayant des secteurs desservis.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'appuyer la demande du Village de Stukely-Sud en demandant au gouvernement du Québec qu'il modifie la Loi sur la fiscalité municipale afin de permettre la création de catégorie « terrains vagues non-desservis » malgré le fait que la catégorie « terrains vagues desservis » n'existe pas.

De demander à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités d'appuyer la Municipalité dans ses démarches auprès du Gouvernement et à la MRC Memphrémagog de l'appuyer dans ses démarches.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

2026-06-01.146

5.4 DEMANDE D'INTERVENTION DU MTMD – ROUTE 108

Résolution demandant au ministère des transports une intervention pour le pavage de la route 108 sur le territoire de North Hatley

ATTENDU QUE la route 108 constitue un axe routier régional important assurant la mobilité des citoyens, des travailleurs, des touristes et des entreprises de la région;

ATTENDU QUE le tronçon de la route 108 situé entre le chemin Vaughan et l'intersection des chemins Hovey et Magog, dans le village de north hatley, présente une détérioration importante de sa chaussée;

ATTENDU QUE l'état actuel de cette infrastructure routière engendre des problèmes de sécurité, de confort de roulement et de durabilité pour l'ensemble des usagers de la route;

ATTENDU QUE les interventions ponctuelles de réparation réalisées au fil des années ne permettent plus d'assurer adéquatement la qualité et la pérennité de ce tronçon routier;

ATTENDU QUE la route 108 constitue la principale porte d'entrée du village de North Hatley et contribue directement à son attractivité touristique, à sa vitalité économique ainsi qu'à la qualité de vie de ses résidents;

ATTENDU QUE la détérioration de cette route occasionne une augmentation des coûts d'entretien et des inconvénients pour les usagers;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge prioritaire que des travaux majeurs de réfection soient réalisés afin de rétablir l'intégrité structurale de la chaussée et d'assurer la sécurité du public;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de planifier et de réaliser, dans les meilleurs délais, la réfection complète de la route 108 sur le tronçon compris entre le chemin Vaughan et l'intersection des chemins Hovey et Magog dans le village de North Hatley;

QUE cette réfection comprenne les travaux nécessaires à la reconstruction ou à la réhabilitation de la structure de chaussée ainsi que toute intervention connexe jugée requise pour assurer la sécurité et la durabilité de l'infrastructure;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, au député provincial de la circonscription d'Orford ainsi qu'à la MRC Memphrémagog pour appui.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

6. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2026-06-01.147

6.1 SAUVETEURS – EMBAUCHE

Résolution visant l'embauche des sauveteurs pour la plage Pleasant View pour la saison 2026.

ATTENDU QU'UN processus de recrutement a été réalisé en vue de pourvoir les postes disponibles pour la prestation des activités à être tenues à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale ;

ATTENDU QUE les dépenses reliées aux opérations estivales 2026 de la Plage Pleasant View sont assumées que par la Municipalité de North Hatley;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE la municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes :

- Olivia ANDERSON, Alexandra PATELLA, Christophe PATELLA, Nora BRISSETTE, Yara ABDULRASAK, Abigail ANDREWS, Joshua JONES, Idris BOUAKKAZ, Elsa LUC, Noah JACQUES, Tristan ANDERSON, à titre de sauveteurs ou moniteurs ou préposés à l'accueil/terrains de tennis

QUE le personnel soit embauché pour la période du 13 juin au 13 septembre (inclusivement), selon des horaires, salaires et tâches établis dans un contrat de travail individuel selon l'emploi, les qualifications et l'expérience ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

QUE les conditions d'emploi prévues au Guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.148

6.2 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ LOISIRS

Nomination de nouveaux membres au sein du comité des loisirs.

La Conseillère Danielle Dupré se retire pour ce point

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été transmis à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des candidatures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal détermine les mandats du Comité loisirs pour recommandations;

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

D'ACCEPTER la candidature de FLORENT HÉBERT et JAMES STAFFORD à titre de membre du Comité loisirs pour la période du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} février 2028.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

La Conseillère Danielle Dupré réintègre la séance

7. FINANCES ET TRESORERIE

2026-06-01.149

7.1 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 1 juin 2026 par le Service de trésorerie, d'une somme de 237 801,55\$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

7.2 RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2026-05

ÉLUS	9 801,45 \$
PERMANENTS	41 151,58 \$
SAISONNIERS	2 496,11 \$
TOTAL	53 449,14 \$

2026-06-01.150

7.3 OFFRES DE SERVICE EN INGÉNIERIE

Résolution visant l'octroi de contrat pour analyse sur l'écoulement des eaux de pluie sur les chemins Lafleur et Kezar.

Sujet retiré, voir points 9.1 à 9.3

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

2026-06-01.151

7.4 TARIFS 2026 PLAGE PLEASANT VIEW – ADOPTION DES TARIFS
Résolution visant l'adoption des tarifs de la plage Pleasant View et terrains de tennis pour la saison 2026.

ATTENDU QUE sont soumises à l'approbation du conseil le projet de programmation d'activités et la grille tarifaire afférant ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley approuve la programmation d'activités et la grille tarifaire ci-dessous.

ABONNEMENT	Résident de North Hatley	Non-résident
Famille (Maximum 5 personnes)	GRATUIT	300,00\$
Individuelle	GRATUIT	125,00\$

TARIFS JOURNALIER	ABONNÉS	NON-ABONNÉS
ENFANT :	GRATUIT	5,00 \$
ADULTE :	GRATUIT	10,00\$
AINÉS	GRATUIT	8,00\$

TENNIS LIBRE

Abonnement de saison : 50,00\$

Location du terrain pour une durée d'une heure : 30,00\$

*Changement de joueurs aux heures.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

8. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

2026-06-01.152

8.1 PROJET PLEASANT VIEW – MANDAT POUR SURVEILLANCE DE CHANTIER
Résolution visant l'octroi d'un contrat à une firme d'architecte pour la surveillance du chantier du projet Pleasant View.

ATTENDU le projet de construction du Centre communautaire Pleasant VIEW (PRACIM 2030642) ;

ATTENDU QUE la Municipaité souhaite recourir aux services d'architecte pour la surveillance de chantier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service conforme à la Politique de gestion contractuelle et que l'offre de service inclue les éléments suivants :

- Vérification des dessins d'atelier ;
- Support / réponses aux questions ;
- 10 visites de chantier ;
- 20 réunions de chantier ;
- Vérification des coûts ;
- Préparation des demandes de changement ;
- Certificats de paiements et rapports de conformité du projet ;

ATTENDU QUE les frais encourus par l'offre de service sont admissibles à la subvention PRACIM ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'accepter l'offre de service d'Architect Design au montant de 77 500,00\$ plus taxes applicables ;

DE mandater le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay afin de signer le contrat relatif à l'offre soumise.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.153

8.2 STATION DE LAVAGE AUTOMATISÉE – CONTRAT DE SERVICES AVEC GÉNÉRAL TECH

Résolution visant la signature du contrat de services avec la compagnie Général Tech pour la station de lavage automatisée

ATTENDU QUE la municipalité de North Hatley a adopté une résolution déléguant à la MRC Memphrémagog le mandat de procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau ;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres s'est complété par une analyse rigoureuse et que l'entreprise General Tech a été retenue;

ATTENDU QUE les équipements et les services feront l'objet de contrats distincts selon la division suivante;

- Contrat regroupé impliquant toutes les municipalités adhérentes au projet qui couvre les composantes communes du projet (logiciel de gestion, module d'enregistrement et de paiement en ligne...) ;
- Contrat municipal qui couvre les équipements propres à chaque municipalité (bornes multiservices, barrières mécanisées, etc.).

ATTENDU QUE les coûts du contrat regroupé associés à chacun des items ci-dessous seront partagés en parts égales entre les municipalités, lesquels se détaillent comme suit :

- Infonuagique au coût total de 4 320 \$ par année;
- Logiciel au coût total de 3 900 \$;
- Module d'enregistrement et de paiement en ligne au coût total de 2 586,93\$
- Garantie prolongée de 10 ans au coût total de 2 145 \$.

ATTENDU QUE les formations pour l'utilisation du système et des logiciels prévus au contrat regroupé seront partagées en parts égales entre les municipalités riveraines à ce lac, lesquels se détaillent comme suit :

- Formation pour l'utilisation du système et des logiciels du lac Massawippi au coût 1 080 \$;
- Formation pour l'utilisation du système et des logiciels du lac Massawippi au coût 1 080 \$.

ATTENDU QUE des frais de service transactionnels d'un montant de 0,60\$ seront prélevés directement par le fournisseur de services pour chaque transaction financière réalisée à partir du module d'enregistrement et de paiement en ligne et que ces frais sont à la charge de la municipalité qui perçoit les sommes;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE QUE

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité de North Hatley accepte de conclure avec General Tech le contrat regroupé pour la mise en place des mesures de modernisation des stations de lavage et de descente de mises à l'eau;
3. la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soient autorisées à signer le contrat regroupé avec General Tech tel que plus haut énumérées;
4. Benoit Tremblay, directeur général, ou toute personne qu'il désigne, soit autorisée à transmettre tout document ou à effectuer toute formalité découlant du contrat intervenu avec General Tech ou pour donner suite à la présente résolution;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

9. URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

2026-06-01.154

9.1 PLAN CONCEPT – RUES LEBARON ET CEDAR

Résolution visant l'octroi de contrat pour analyse sur l'écoulement des eaux de pluie sur les chemins Lebaron et Cedar. Les frais de l'étude sont admissibles à la TECQ.

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme PRIMEAU visant la réfection de plusieurs tronçons de rues, notamment certaines portions des rues Lebaron et Cedar;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être accompagnée dans la réalisation des trois volets suivants :

- Préparation d'un plan-concept et d'une évaluation préliminaire des coûts;
- Appui à la définition des besoins techniques;
- Admissibilité des mandats au programme TECQ 2024-2028.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Firme EXP et que les frais de cette offre de services sont admissibles à la TECQ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter l'offre de service no 999-26006080-PP d'EXP au montant de 25 000.00\$ plus taxes applicables;

De mandater le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer les contrats relatifs.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.155

9.2 ÉTUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES – RUE VIRGIN

Résolution visant l'octroi de contrat pour analyse sur l'écoulement des eaux de pluie sur la rue Virgin. Les frais de l'étude sont admissibles à la TECQ.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite étudier la capacité des ouvrages de drainage (conduites, fossés, ponceaux, etc) du secteur immédiat à la rue Virgin;

ATTENDU QUE pour se faire, il faut procéder à une analyse des éléments de drainages du bassin versant immédiat à la rue Virgin;

ATTENDU QUE des services d'ingénierie sont nécessaires pour l'accompagnement dans la réalisation d'un plan-concept et d'une évaluation d'avant-projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Firme EXP et que les frais de cette offre de services sont admissibles à la TECQ;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

D'accepter l'offre de service no 999-26006081-PP d'EXP au montant de 16 000.00\$ plus taxes applicables;

De mandater le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer les contrats relatifs.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.156

9.3 ÉTUDE DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES – RUES KEZAR ET LAFLEUR

Résolution visant l'octroi de contrat pour analyse sur l'écoulement des eaux de pluie sur les chemins Lafleur et Kezar. Les frais de l'étude sont admissibles à la TECQ.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite étudier la capacité des ouvrages de drainage (conduites, fossés, ponceaux, etc) du secteur des rues Kezar et Lafleur;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être accompagnée dans la réalisation de l'étude incluant les volets suivants :

- Étude de capacité des ouvrages existants selon différentes récurrences de pluies;
- Évaluation des points de faiblesse en fonction de la récurrences;
- Proposition de solutions;
- Évaluation des coûts.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Firme EXP et que les frais de cette offre de services sont admissibles à la TECQ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter l'offre de service no 999-26006082-PP d'EXP au montant de 18 850.00\$ plus taxes applicables;

De mandater le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay à signer les contrats relatifs.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ ADOPTÉ				

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-06-01.157

10.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ARTS ET CULTURE MASSAWIPPI

Résolution visant l'octroi d'une aide financière à Arts et culture Massawippi.

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par Arts et culture Massawippi pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur mission pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'organisme Arts et culture Massawippi est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans la Municipalité;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 6 000,00 \$ à l'organisme Arts et culture Massawippi pour l'année 2026

QUE la Municipalité appui le dépôt d'une demande de Arts et culture Massawippi à la MRC Memphrémagog pour une demande de soutien financier.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-06-01.158

10.2 FÊTE NATIONALE – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT

Résolution visant le permis d'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement.

ATTENDU la demande de l'organisation de la fête nationale de tenir un événement pour les festivités du 24 juin 2026 sur le territoire de North Hatley;

ATTENDU QUE la Municipalité encourage la tenue d'événements inclusifs sur son territoire;

ATTENDU QUE l'organisation de la fête nationale demande la possibilité de tenir l'événement au parc Dreamland;

ATTENDU QUE les modalités entourant le don du parc Dreamland à la Municipalité ne permettent pas la vente d'alcool et de nourriture;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite tenir une rencontre avec les organisateurs de l'événement afin d'établir les modalités de l'entente;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter la demande d'autorisation de tenue d'événement soit permise au parc Dreamland sans permettre la vente d'alcool et de nourriture;

QU'un permis d'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement au parc Dreamland soit émis respectant les modalités d'une entente à être signée par les représentant de l'organisation et la Municipalité;

QUE le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soit mandaté pour signer l'entente au nom de la Municipalité

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
1 juin 2026**

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-06-01.159

11.1 RÈGLEMENT 2026-790 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES – AVIS DE MOTION

Avis de motion visant l'amendement du règlement uniformisé sur la gestion des stationnements. L'amendement prévoit l'augmentation des frais administratifs lors de l'émission d'un constat d'infraction.

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2026-790 - Règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera présenté pour adoption

Ce règlement aura pour objet de modifier certaines dispositions en lien avec les frais administratifs entourant l'émission et le traitement de constats.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

2026-06-01.160

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h 25, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.